



Date de convocation

04 OCTOBRE 2024

Date d'affichage

04 OCTOBRE 2024

Nombre de
Conseillers

En exercice.....**33**

Présents.....**25**

Votants.....**33**

N° DEL-24-42

Objet

Désaffection et
déclassement de la
parcelle AB 1357 -

Cession de la
parcelle AB 1357

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 21/10/2024

SLOW

ID : 059-215903832-20241010-DEL_2024_42-DE

Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, également convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

Étaient Absents excusés :

Serge MOREAU, adjoint au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée.

Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.

Florence LEKEUX, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Bruno LECLERCQ, conseiller municipal délégué.

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.

Thérèse ZAOUI, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Thomas JORIEUX

COMMUNE DE MARLY (59)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 10 octobre 2024**

Vu l'article L2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales suivant lequel « Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune »,

Vu les articles L2111-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les articles L 2141-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques portant sur la sortie des biens du domaine public,

Vu l'avis des Domaines en date du 27 septembre, valable 18 mois,

Considérant la parcelle AB 1357, située rue des Pâquerettes et d'une surface de 52m²,

Considérant la demande de Monsieur et Madame Balla de se rendre acquéreur de ce foncier,

Considérant qu'avant toute cession d'une parcelle communale au profit de Monsieur et Madame Balla, il convient de constater la désaffection de ce bien non bâti et de prononcer son déclassement du domaine public communal,

Considérant que la désaffection matérielle de cette parcelle est d'ores et déjà avérée via la clôture existante et l'impossibilité du public d'y accéder. Cette parcelle n'est de fait plus affectée à l'usage direct du public,

Considérant qu'il revient de constater sa désaffection et de prononcer son déclassement du domaine public communal de sorte que la parcelle soit intégrée dans le domaine privé communal,

Considérant que conformément à l'estimation des domaines, une proposition d'achat a été faite à Monsieur et Madame Balla pour une somme de 2104 euros,

Considérant que cette offre est conforme à l'avis des domaines dans sa marge de 20%,

Considérant que l'ensemble des frais d'actes ou autres démarches nécessaires à la cession des parcelles AB 1357 seront à la charge des acquéreurs,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de constater la désaffection de la parcelle AB 1357 sise rue des Pâquerettes,
- de prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée AB 1357 pour une incorporation dans le domaine privé communal,
- d'approuver la cession de la parcelle AB 1357 par la ville de Marly au profit de Monsieur et Madame Balla,
- d'autoriser que cette cession intervienne au prix de 2104 €, hors frais d'actes et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- d'inscrire cette somme au budget communal,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer tous actes relatifs à cette cession, tous frais de cession étant supportés par l'acquéreur.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame Céline PLATEEL-THUIN,

Après en avoir délibéré,

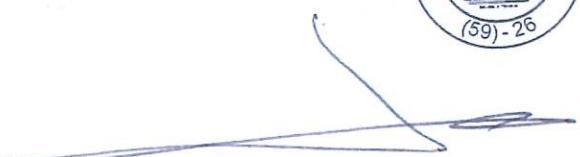
A l'unanimité,

-ADOPTE la proposition.

Le secrétaire de séance

Thomas JORIEUX





Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE





Transmis en sous-préfecture le 21/10/2024.....
Document exécutoire à compter du 21/10/2024